

## Informations de sécurité

# Retrait et maniement de traverses de chemin de fer dans les ménages privés



## 1. DESCRIPTION DU MATERIAU

Par le passé, de nombreux particuliers ont beaucoup apprécié les traverses de chemin de fer usagées et les ont installées dans leurs jardins et espaces verts en raison de leur stabilité et de leur robustesse face aux intempéries.

Les traverses ont initialement été imprégnées avec des produits chimiques extrêmement efficaces, raison pour laquelle elles ne se décomposent que très lentement.

Ces produits chimiques sont extrêmement nocifs pour l'homme, les plantes et les animaux et s'accumulent dans l'organisme, mais aussi dans le sol. Ils sont très stables et ne se dégradent que lentement.

C'est pourquoi ces traverses devraient être retirées des jardins et faire l'objet d'une élimination sûre via la *SuperDrecksKëscht*®.

### Identification :

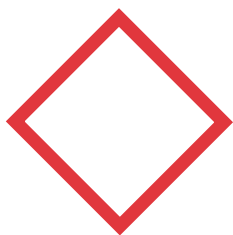
On reconnaît les traverses de chemin de fer à leur forme typique, standardisée et massive :

Longueur : 2,40 à 2,70 m  
Section : 26 x 16 cm  
Poids : env. 80 kg  
Odeur : odeur intense de goudron (surtout en cas d'ensoleillement direct)



## 2. DANGER émanant des produits chimiques imperméabilisants

Référence actuelle : système harmonisé de classification - créosote



Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008



Carc. 1B  
Repr. 1B

**SGH08 Sensibilisant, mutagène, cancérigène, reprotoxique**  
**H350** Peut provoquer le cancer  
**H360** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus



Danger aigu pour l'eau 1  
Danger pour l'eau à long terme 1

**SGH09 Danger pour l'environnement**  
**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme  
**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques



Irrit. peau 2  
Irrit. yeux 2  
All. cutanée 1B

**SGH07 Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique**  
**H315** Provoque une irritation cutanée  
**H319** Provoque une sévère irritation des yeux  
**H317** Peut provoquer une irritation cutanée

**Toxique** : Les traverses de chemin de fer usagées ne sont pas toxiques de manière aiguë ; personne en contact avec ces traverses n'est empoisonné au point de tomber malade et de devoir se rendre chez un médecin.

Cependant, en cas d'inhalation, de contact cutané ou d'ingestion de poussières et de particules, les produits chimiques servant à l'imperméabilisation sont en mesure de pénétrer dans l'organisme et de s'y accumuler à long terme.

**Irritant pour la peau** : Il convient d'éviter tout contact avec la peau non protégée. Les substances peuvent provoquer des allergies chez les personnes sensibles. Via la peau, les produits chimiques utilisés pour l'imperméabilisation peuvent rejoindre l'organisme. Les gants, les combinaisons jetables (avec capuche éventuellement) et des chaussures robustes (avec des surchaussures éventuellement) protègent la peau de tout contact.

**Irritant pour les muqueuses** : L'odeur de goudron montre que des produits chimiques se dégagent constamment des traverses de chemin de fer ; de manière plus intense en cas d'ensoleillement et moins intense en cas de froid.

Des poussières et particules peuvent être remises en suspension et entrer en contact avec le nez, la bouche et les yeux.

Un masque anti-poussière (poussières fines) protège la bouche et le nez. Des lunettes de protection protègent les yeux.

**Cancérigène** : Certains produits chimiques utilisés pour l'imperméabilisation sont classés cancérigènes. C'est pourquoi il s'impose de manier les anciennes traverses de chemin de fer de manière concentrée et ordonnée.

**Mutagène** : Les produits chimiques peuvent nuire à la fertilité et au fœtus.

## Ces informations sont à respecter scrupuleusement.

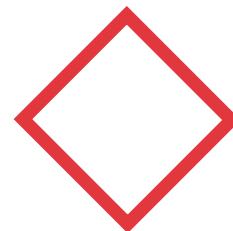
Avant leur intervention, tous les collaborateurs sont instruits du danger potentiel en émanant.

Les vêtements de protection optimaux sont mis à disposition.

Les traverses ne doivent pas être travaillées à l'aide d'outils (perceuses, burins, scies, rabots, ponceuses, etc.), mais dégagées avec soin, soulevées et empilées soigneusement sur le terrain du mandant ou du propriétaire, sur des palettes ou des poutres de bois équarries. Ces piles sont ensuite recouvertes d'une bâche afin qu'elles soient stockées de manière sûre jusqu'à l'enlèvement organisé par la *SuperDrecksKëscht*®.

A respecter : Ne passez pas votre pause petit déjeuner et déjeuner et ne buvez pas à proximité immédiate de l'endroit où vous retirez les traverses de chemin de fer. Enlevez vos vêtements de protection et veillez à ne pas répandre de poussière à l'endroit où vous faites votre pause. Veillez toujours à la propreté !

Si vous respectez ces différentes consignes, le retrait et le maniement des traverses de chemin de fer ne présentent aucun danger.



## 3. VETEMENTS DE PROTECTION

Les vêtements de protection suivants sont recommandés :

- combinaison jetable (le cas échéant avec capuche)
- gants de travail \*
- lunettes de protection, étanches à la poussière \*
- masque anti-poussière (poussières fines) \*
- chaussures de sécurité avec surchaussures jetables \*

\* Tous les travaux réalisés par des travailleurs dans le cadre du retrait, du stockage (entreposage), du transport et de l'élimination des traverses de chemin de fer sont régis par le Code du Travail- Livre III protection, sécurité et santé des salariés.

### Les vêtements de protection adéquats sont disponibles.

Le port de vêtements de protection a pour objectif d'éviter que des poussières adhèrent aux vêtements et soient ensuite inhalées ou entrent en contact avec la peau.

Par ailleurs, la combinaison de protection jetable empêche la propagation de poussières et de copeaux dans la voiture de service si elle est enlevée juste après l'intervention et placée dans un sac étanche.

Les lunettes et les gants de protection peuvent être rincés à l'eau et réutilisés. Ceci vaut également pour les chaussures de sécurité si le travailleur renonce à mettre des surchaussures.

Veiller à enlever les vêtements de protection dans l'ordre suivant : tout d'abord la combinaison jetable, puis le masque et pour finir les gants lavés.

4. OUTILS

Les outils doivent uniquement servir à sortir les traverses de chemin de fer.

Les traverses de chemin de fer ne doivent pas être travaillées, donc :



Il ne doit pas être produit et dégagé de poussières ou de copeaux.

Travailler proprement et nettoyer tous les outils.

La meilleure méthode consiste à dégager généreusement les traverses de chemin de fer à l'aide de bêches carrées, de manière à pouvoir les sortir et/ou les soulever sans grande action mécanique.

Nettoyez les outils utilisés avant de les remettre dans vos caisses sur le véhicule de service après votre intervention.

5. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les traverses de chemin de fer ne sont pas du bois de chauffage !

Elles ne doivent être incinérées ni à titre privé ni à titre commercial, car la combustion dégage des produits chimiques toxiques et les répartit dans le milieu.

Les traverses de chemin de fer sont traitées très prudemment.

Les traverses de chemin de fer ne sont pas traitées sur place, mais seulement dégagées et retirées.

Si des matériaux tombent par terre du fait de la porosité des traverses de chemin de fer, veuillez les ramasser sur place, les mettre dans un sac et placer le sac fermé près des traverses dégagées sous la bâche.

Empilez les traverses de chemin de fer dégagées soit sur des palettes soit sur des poutres de bois équarries et stockez-les soigneusement sur le terrain, recouvrez-les avec soin d'une bâche étanche à la pluie et sécurisez la bâche contre l'effet du vent à l'aide de lests ou d'ancrages au sol.



6. TRANSPORT

Le transport des traverses de chemin de fer se fait avec une autorisation de transport au titre du droit des déchets pour le code déchets 17 02 04\*.

Les entreprises chargées par des particuliers de dégager les traverses de chemin de fer sur le terrain concerné laissent tous les matériaux sur place :

proprement empilées, protégées des intempéries par une bâche étanche à la pluie et les petits morceaux mis dans un sac bien fermé à côté.

N'emmenez rien, tout reste comme décrit sur place.

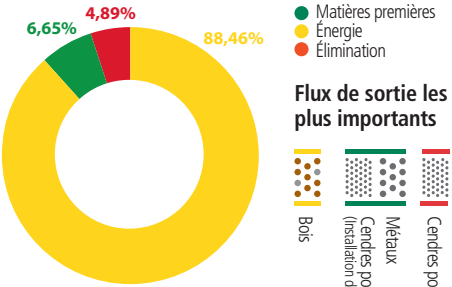


7. TRAITEMENT

Les traverses de chemin de fer sont considérées comme des produits problématiques (vieux bois A IV).

Elles sont traitées dans une installation d'incinération conçue à cet effet, dotée de filtres très modernes et récupération de l'énergie.

Traverses de chemin de fer  
Potentiel de produit



● Matière premières  
● Énergie  
● Élimination

Flux de sortie les plus importants



BHKW Flohr Neuwied  
Rosselsteiner Str. 84  
D- 56564 Neuwied

www.flohr.de

Potentiel de produit - numéro de certificat:  
DEM-SDK/LU-199754-03.2018-001

Le traitement est assuré par la SuperDrecksKëscht®.

La SuperDrecksKëscht® organise le traitement avec un partenaire de coopération pour le compte de l'Administration de l'environnement.

8. QUESTIONS ?

Avez-vous découvert un aspect qui n'a pas encore été mentionné ?



N'hésitez pas à nous contacter si quelque chose n'est pas clair :

SuperDrecksKëscht® fir Büirger  
Conseiller - Thierry Frères  
Tél. : 488 216 237  
E-mail : thierry.freres@sdk.lu



SuperDrecksKëscht® fir Büirger  
Conseiller - Thierry Frères  
Tél. : 488 216 237  
E-mail : thierry.freres@sdk.lu